

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

**UV J.S.P. 2**

**Module : INC**



# LSPCC: la procédure opérationnelle de protection contre les chutes

Version 3



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Nous avons appris que pour marcher en surélévation, sur une corniche, un toit, etc., il faut toujours être amarré et assuré par un équipier.

➔ C'est une protection contre les chutes.

### I. AVANT :

Le chef d'agrès ➔ désigne le personnel,  
Indique le lieu de cheminement.



Le chef se munit d'un LSPCC et se rend au point désigné.  
L'équipier suit le chef.

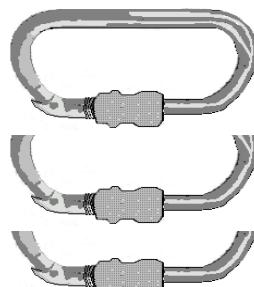
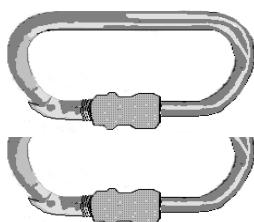
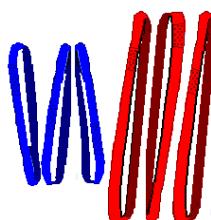
### II. PENDANT :

Le binôme appliquera les consignes suivantes :

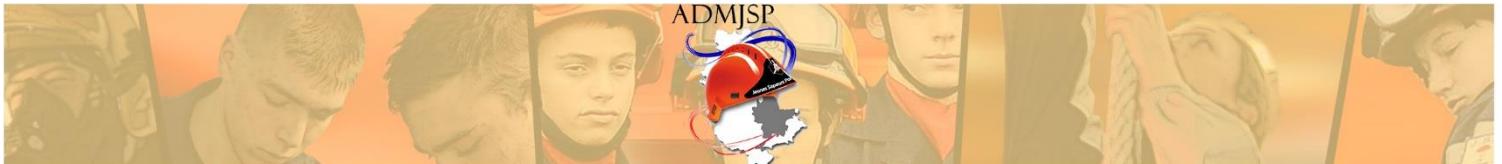
#### Le chef :



- ↳ S'équipe du harnais,
- ↳ Se munit d'anneaux cousus et de mousquetons,

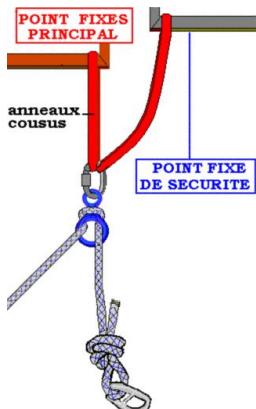


- ↳ S'engage dans la progression en réalisant si nécessaire des amarrages intermédiaires,
- ↳ Une fois l'intervention terminée, récupère les anneaux cousus à son retour.



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

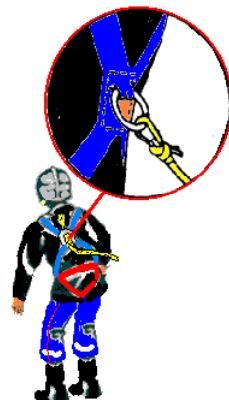
### L'équipier :



- Choisit un ou deux points fixes, réalise l'amarrage du 8 descendeur,

Il est souhaitable de mettre en place le **dispositif de régulation le plus loin possible** du 1<sup>er</sup> amarrage de progression, de manière à utiliser de la corde pour être le plus en sécurité dès le premier amarrage (prendre en compte la longueur de corde nécessaire à la réalisation de la mission).

- Amarre la corde à l'anneau dorsal du harnais,
- Vérifie la fermeture de tous les mousquetons,
- Assure le chef dans la progression.



### Progression :

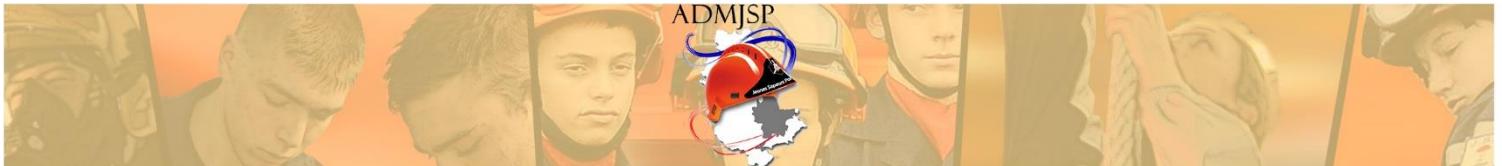
**Le chef** équipé du harnais, est assuré par son équipier qui contrôle le brin libre de la corde en amont du dispositif.

Au fur et à mesure de sa progression, le chef place, si besoin est, **des mousquetons dans lesquels il fait passer la corde**, afin de limiter l'amplitude d'une chute éventuelle.



Rappel : Les dispositifs d'amarrage doivent impérativement être au-dessus du SP ou au même niveau de l'axe de déplacement, de manière à travailler en sécurité (travail en-dessous des points d'amarrage ou à niveau mais jamais au-dessus).

Sauveteur ne doit jamais se retrouver avec un facteur de chute supérieur à 1.



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La distance entre les amarrages est déterminée par la hauteur libre sous la personne en progression. La longueur de la corde entre le dernier dispositif d'amarrage doit toujours être inférieure à cette hauteur de manière à pouvoir stopper la chute du sauveteur avant qu'il ne heurte un obstacle.

**L'équipier** garde la corde la plus tendue possible, reste attentif et à l'écoute de son chef dans sa progression.

### **III. APRES :**

- ↳ Vérification et rangement dans le sac sur place,
- ↳ Vérification, entretien du lot de sauvetage par le responsable dès le retour au centre de secours.

